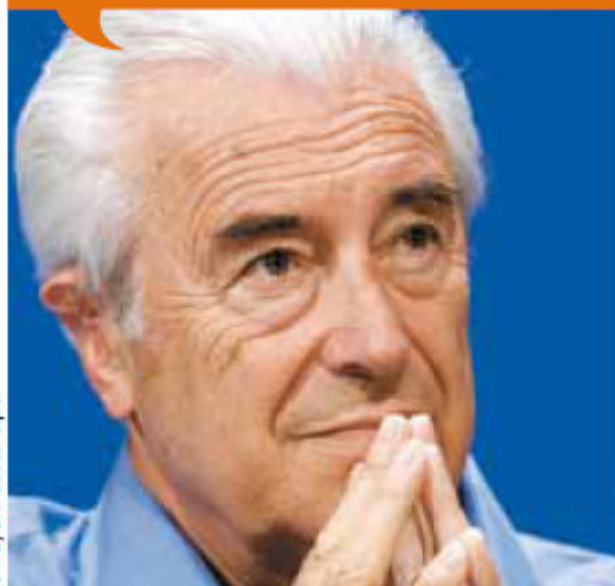


## | INTERVIEW

GILLES DE ROBIEN, délégué au conseil d'administration du Bureau international du travail

© Fayol Pascal/Sipa



**« Sur la protection sociale, nous devrions aussi parvenir à certaines avancées. »**

En quoi consiste la mission qui vous a été confiée par le président de la République ?

Le président m'a demandé de conduire les travaux préparatoires du G20 en matière sociale et de « *porter en [son] nom le message de la France et les priorités de notre présidence* » auprès de nos partenaires. Cette mission s'inscrit

dans le prolongement de ma fonction de délégué gouvernemental à l'Organisation internationale du Travail (OIT), organisation participant d'ailleurs au G20. Cela signifie concrètement que je travaille avec l'ensemble des administrations concernées pour préparer les rendez-vous sociaux du G20 et élaborer les conclusions de la future réunion des ministres du Travail du G20 (Paris, 26 et 27 septembre) et les recommandations qu'ils adresseront au Sommet de Cannes. Cela implique également une activité diplomatique importante auprès des pays du G20 pour recueillir leur avis et construire progressivement un consensus autour de nos priorités, tout en veillant à l'information des pays non membres du G20.

Quel est l'état d'avancement des propositions de la présidence française du G20 en matière sociale ?

Il me semble qu'au cours des dernières semaines, nous avons bien progressé, si j'en juge par la réunion des ministres du Travail du G20 qui vient de se tenir

à Genève, en marge de la Conférence de l'OIT. Je dirais que l'emploi, ce n'est pas surprenant, apparaît pour tous comme la priorité des priorités et nous réfléchissons à la mise en place d'un groupe de travail du G20 sur l'emploi. Sur la protection sociale, nous devrions aussi parvenir à certaines avancées, en nous appuyant sur le travail du groupe présidé par Mme Bachelet (ex-présidente du Chili) et sur la décision que vient de prendre l'OIT de négocier en 2012 une recommandation de l'OIT sur le « socle de protection sociale ». Sur les droits sociaux, le G20 ne peut faire moins que réaffirmer son engagement à promouvoir les droits fondamentaux au travail – même si nous devons veiller à ce qu'ils ne soient pas interprétés comme une conditionnalité par certains pays. Enfin, nous devons encore travailler pour que notre attachement à la cohérence des politiques, qui passe par une meilleure coordination de l'action des États et des institutions multilatérales, soit mieux compris par nos partenaires mais, dans son principe, la nécessité d'une meilleure cohérence est admise par tous.